

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 11 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260511-DEL_26_05_02-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-05-02

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de mai à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de JOUCAS, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sur convocation adressée le 7 mai 2026, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien AUBERT, Maire.

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, M. Maurice JEAN, M. Lionel NICOLAS, Mme Flore RICHARD, Mme Johanna TARDY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Séverine GUILLOT, qui a donné pouvoir à M. Lucien AUBERT pour voter en son nom ; Mme Corinne MOUREAU-BAHRAOUI, qui a donné pouvoir à Mme Johanna TARDY pour voter en son nom.

M. Benoît MAIRE, M. Laurent QUEYTAN.

M. Adrien AUBERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026 tel qu'annexé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



Le Secrétaire de séance,

Adrien AUBERT